

# Plan sur l'accessibilité 2026-2029

## Décembre 2025

### Renseignements généraux

La Société a préparé la mise à jour de son plan sur l'accessibilité (le « **Plan** ») conformément à ses obligations en vertu de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) et du [Règlement canadien sur l'accessibilité](#) (RCA).

Le présent Plan s'inscrit dans le cadre des efforts que nous avons déployés afin d'identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

### **La Société**

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la « **Société** ») est responsable du pont Jacques-Cartier, du pont de Québec, de l'Estacade, des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville. Nos activités comprennent la gestion, l'entretien et la réparation de ces infrastructures. Nous avons comme mission de veiller à la sécurité et à la pérennité de ces infrastructures et d'assurer la mobilité des usagers. Notre vision est d'agir comme chef de file en gestion d'infrastructures d'envergure, à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

### **La Société et l'accessibilité**

L'engagement social, l'inclusion et l'égalité font partie intégrante de nos valeurs. À titre de gestionnaire d'infrastructures fédérales d'importance pour le Grand Montréal et la région de la ville de Québec, nous considérons de notre devoir de participer aux efforts visant à promouvoir et à favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à identifier, éliminer et prévenir les obstacles dans nos politiques et pratiques.

### **Nous fournir de la rétroaction**

Afin de soutenir nos démarches en matière d'accessibilité, la rétroaction que vous pourriez nous fournir sur la mise en œuvre du Plan et sur les obstacles à l'accessibilité est importante et sera prise en considération.

Le Directeur principal, Affaires juridiques et Ressources humaines et Secrétaire corporatif, est le responsable désigné en matière d'accessibilité. Il reçoit la rétroaction fournie à la Société en matière d'accessibilité. Pour en savoir davantage sur la façon de nous soumettre de la rétroaction, veuillez consulter notre description du processus de rétroaction, qui se trouve à la fin du présent document.

Vous pouvez utiliser les coordonnées indiquées à la section **Description du processus de rétroaction** pour nous demander une copie de notre Plan et de la description de notre processus de rétroaction dans les médias substituts suivants : imprimé, gros caractères, braille, format audio ou électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes en situation de handicap. Nous vous fournirons le format que vous demandez le plus tôt possible. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre 15 jours.

## **Consultations**

Dans le but de préparer le Plan, nous avons sollicité les commentaires de la communauté sur le Plan, ainsi que sur nos activités et nos pratiques.

Pour ce faire, nous avons mis en place un sondage en ligne, qui a été partagé sur notre site Internet, sur nos réseaux sociaux ainsi qu'à différentes associations de personnes vivant avec un handicap ou de personnes proches aidantes. Le sondage s'est conclu le 16 novembre 2025.

Les commentaires reçus dans le cadre des consultations nous ont été utiles pour supporter la mise en œuvre et les améliorations du Plan et de nos efforts en matière d'accessibilité.

## **Domaines visés à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)**

### ***L'emploi***

Nous croyons profondément que l'équité est la meilleure façon de protéger et de bénéficier de l'enrichissement offert par la diversité.

La diversité en milieu de travail est favorable à l'émergence d'échanges interculturels, entre autres, à l'inclusion, de même qu'à la valorisation de la personne.

La santé et le mieux-être au sein de la Société sont essentiels tant pour le succès de l'organisation que pour la santé physique et psychologique de tous les membres du personnel. En effet, un milieu de travail équitable, sain, positif et inclusif permet de bénéficier d'un personnel en santé, productif et innovateur.

Nos préoccupations quant à l'accessibilité dans le domaine de l'emploi portent sur toutes les étapes du parcours professionnel d'un employé, incluant notamment le recrutement, l'embauche, l'intégration, le maintien en poste, la gestion du rendement et la fin d'emploi.

Obstacle 1 : La représentativité des personnes en situation de handicap au sein des membres du personnel est inférieure à leur disponibilité sur le marché du travail.

Afin de pallier cet obstacle, nous allons informer et sensibiliser les membres du personnel sur les différents types de handicaps visibles et non visibles ainsi que sur les biais cognitifs. La compréhension et la déstigmatisation favoriseront ainsi la déclaration volontaire et la représentativité.

Obstacle 2 : La politique interne sur l'équité, la diversité, la santé et le mieux-être au travail pourrait être plus explicite quant à la notion d'accessibilité.

La politique sera mise à jour en 2026 et inclura les principes de l'accessibilité afin d'assurer que les pratiques de la Société favorisent un environnement respectueux, inclusif, équitable et exempt de barrières systémiques. Cela permettra de renforcer la culture organisationnelle et favorisera l'attraction et la rétention du personnel par la collaboration et l'engagement collectif.

## **L'environnement bâti**

Nous avons identifié les obstacles suivants :

**Obstacle 1** : Installation d'un nouveau bureau à Québec : Nous avons fait modifier/changer la porte d'entrée à nos locaux pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès.

Autrement, le bâtiment dans lequel sont situés nos bureaux à Québec répond à nos exigences en termes d'accessibilité.

**Obstacle 2** : Nos alarmes d'incendie (siège social) n'ont pas d'avertissement visuel (feux clignotants) pour alerter les personnes sourdes d'un incendie. Nous avons donc modifié nos plans d'évacuation en conséquence. Des responsables d'étages ont les noms des personnes qui pourraient être concernées/touchées par l'absence d'alarme visuelle.

Pour le nouveau bâtiment situé au 104, boulevard Taschereau à Longueuil, la Société continue de maintenir les acquis déjà mis en place depuis la construction en 2022. Il est important de mentionner que lors de la construction initiale, la Société s'est assurée que les installations rencontraient les normes pour rendre le bâtiment accessible.

Aussi, les équipes d'entretien voient à dégager les rampes d'accès par le déblaiement de la neige et par l'épandage d'abrasifs afin de les rendre sécuritaires. Tout débris ou déchet qui risque de nuire à l'accessibilité est immédiatement ramassé ou enlevé.

De plus, les équipements sanitaires sont nettoyés et inspectés quotidiennement pour s'assurer que rien ne puisse nuire à l'accessibilité de ces équipements.

Nous travaillons à maintenir et entretenir les équipements déjà en place.

Afin de poursuivre le suivi pour favoriser l'accessibilité à l'ensemble de nos installations, la Société continue à améliorer l'accessibilité déjà en place.

Deux fois par année, deux membres des comités locaux de santé et sécurité au travail font l'inspection du bâtiment et relèvent les anomalies qui pourraient nuire à la mobilité et à la sécurité. Selon les observations faites, les actions correctives sont aussitôt appliquées de concert avec la Direction pour s'assurer de conserver un bâtiment accessible et sécuritaire.

## **Les technologies de l'information et des communications**

Nous avons identifié les obstacles suivants :

**Obstacle 1** : Exigences particulières pour un employé précis (ex: bruit ambiant, lecteur automatique, etc.)

Mesure : Acquérir un logiciel ou le matériel requis pour rendre le tout accessible (ex: casque pour éliminer le bruit ambiant, achat d'un logiciel particulier, achat de matériel ergonomique)

## **Les communications, autres que les technologies de l'information et des communications**

Nous avons identifié les obstacles suivants :

### Obstacle 1 : Accessibilité visuelle

1. Standardiser les pictogrammes et émoticônes utilisés dans l'ensemble de nos publications sur les réseaux sociaux, ce qui en facilitera la compréhension.
2. Créer de nouvelles cartes d'entraves à la circulation simplifiées, à haut contraste, incluant une légende, les voies de circulation et les directions, pour toutes les infrastructures de la Société, qui en faciliteront la consultation et le repérage.
3. Intégrer systématiquement un texte alternatif à chaque nouvelle image diffusée sur le site Internet, les infolettres de la Société et les publications sur les médias sociaux, afin de faciliter la compréhension des contenus et favoriser une meilleure accessibilité.
4. Intégrer systématiquement des sous-titres à toutes les nouvelles vidéos de la Société afin de faciliter la compréhension des contenus et favoriser une meilleure accessibilité.
5. Créer des visuels publicitaires afin d'assurer l'uniformisation et la simplification des messages.
6. En 2024-2025, la Société a choisi d'adopter le format de présentation audiovisuelle préenregistrée pour son assemblée publique annuelle 2023-2024 (APA), ce qui a permis à plus de quatre fois plus de personnes d'accéder aux contenus, comparativement à un événement en direct utilisé par le passé. En 2025-2026, des sous-titres ont été intégrés à la vidéo de l'APA 2024-2025 afin de favoriser une meilleure accessibilité. En 2026-2027, la Société pourra mesurer l'impact de cette nouvelle solution d'accessibilité à la lumière des résultats de 2025-2026 et voir à utiliser cette méthode pour d'autres présentations similaires.

### Obstacle 2: Accessibilité rédactionnelle

1. Uniformiser les publications, tant au plan rédactionnel que graphique, afin de faciliter la compréhension et de favoriser l'accessibilité aux contenus de la Société.
2. Améliorer la transformation de certains documents en mode accessibilité (plan d'accessibilité, rapports d'étape d'accessibilité, rapport annuel de la Société), afin qu'elle soit facilitée et plus précise, ce qui nous permettrait éventuellement de publier davantage de documents en mode accessibilité.
3. Uniformiser les incitatifs à l'action dans les diverses publications afin d'en faciliter la compréhension, mieux guider les internautes et favoriser l'accessibilité.
4. Simplifier et uniformiser le vocabulaire utilisé dans les diverses publications pour faciliter l'accessibilité des contenus de la Société.

### Obstacle 3 : Accessibilité numérique

1. Ajouter des codes QR à certains contenus numériques de la Société afin de permettre un accès instantané à de l'information sur son site Internet ou d'autres plateformes numériques, et mesurer leur utilisation. Les codes QR, avec un fort contraste entre le motif et le fond, sont plus faciles à lire. Aussi, pour de nombreux utilisateurs, numériser un code QR avec un cellulaire est plus intuitif et ne nécessite pas de se souvenir de mots de passe notamment, ce qui a pour effet de favoriser l'accessibilité aux contenus de la Société.
2. Explorer les options de *plug in* ou autres outils pour améliorer l'accessibilité globale du site Internet actuel de la Société.
3. Mesurer l'utilisation du mode accessibilité de la nouvelle section *Histoire du pont Champlain d'origine* mise en ligne le 17 novembre 2025. Une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée à cette section du site qui permet d'activer la lecture à voix haute des contenus écrits sur chaque page, tant en français qu'en anglais. Utiliser ces données dans le cadre des futurs projets numériques de la Société.
4. Inclure des exigences en matière d'accessibilité dans le devis qui servira au processus d'approvisionnement pour sélectionner le nouveau fournisseur de services de gestion et d'évolution du site Internet de la Société, afin d'améliorer l'accessibilité de l'actuel ou du nouveau site Internet de la Société.

### L'acquisition de biens, de services et d'installations

Nous n'avons pas identifié de nouveaux obstacles. Cela dit, nous travaillons à maintenir et faire évoluer nos processus d'approvisionnement déjà en place afin d'assurer l'accessibilité à l'ensemble de nos biens et services.

Nous demeurons vigilants dans nos processus d'analyse de besoins et d'approvisionnements pour prévenir les obstacles potentiels pouvant émerger, et ce, peu importe le type de restriction qu'une personne puisse avoir.

Notamment, nous continuons de nous assurer que les biens que nous acquérons sont adaptés aux utilisateurs à qui ils sont destinés et qu'ils répondent à leurs besoins particuliers, et ce, en travaillant directement avec eux.

En ce qui a trait au processus d'approvisionnement, nous maintenons les mesures en place. Donc nous continuons d'être vigilants sur les besoins spécifiques des soumissionnaires, dans l'optique où ces derniers nous en font part (simplification de l'information, accessibilité de certaines données, etc.).

### La conception et la prestation de programmes et de services

Après avoir procédé à l'examen de nos politiques, programmes, pratiques et services, ce domaine ne s'applique toujours pas aux activités et opérations de la Société.

## **Le transport**

Après avoir procédé à l'examen de nos politiques, programmes, pratiques et services, ce domaine ne s'applique toujours pas aux activités et opérations de la Société.

## **Conclusion**

La Société surveillera ses progrès afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs en matière d'accessibilité et d'éliminer les obstacles qui ont été repérés.

De plus, nous publierons des rapports annuels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan sur l'accessibilité.

### ***Description du processus de rétroaction***

Le Directeur principal, Affaires juridiques et Ressources humaines et Secrétaire Corporatif, est le responsable désigné en matière d'accessibilité.

Dans le cadre du travail réalisé afin d'identifier, éliminer et prévenir les obstacles, nous utiliserons la rétroaction qui sera fournie sur la mise en œuvre du Plan et sur les obstacles qui seront identifiés en lien avec nos politiques et nos pratiques. Cette rétroaction sera notamment considérée dans le cadre de l'élaboration de nos rapports d'étape, qui seront publiés à chaque année entre les dates de publication des mises à jour du Plan.

Divers moyens sont mis à votre disposition pour nous fournir de la rétroaction :

### **Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée**

1225, rue Saint-Charles Ouest, 5e étage  
Longueuil, QC J4K 0B9

Téléphone : 450 651-8771

Formulaire sur notre site Internet : <https://jacquescartierchamplain.ca/fr/nous-joindre/>

Courriel : [accessible@pjcci.ca](mailto:accessible@pjcci.ca)

Veuillez noter qu'il est possible de nous fournir de la rétroaction de façon anonyme. Pour ce faire, vous pouvez transmettre votre rétroaction de manière anonyme par la poste au Directeur principal, Affaires juridiques et Ressources humaines et Secrétaire Corporatif à l'adresse ci-dessus.

Bien que les façons privilégiées de nous soumettre de la rétroaction soient celles énoncées ci-dessus, il est possible de nous fournir de la rétroaction sur nos réseaux sociaux, par le biais de messages privés, en indiquant le terme « accessibilité » :

<https://twitter.com/pjcci?lang=fr>

<https://www.facebook.com/pontsjacquescartierchamplainbridges>

<https://www.linkedin.com/company/827089/admin/>